

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MAI 2018**

**DELIBERATION N°2018.00176**

**RESEAU DE CHALEUR - PRIX DE VENTE - COMMUNE D'UNIEUX**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 17 mai 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 79

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Paul CORRIERAS, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE représenté par Mme Christine PASCAL, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Enzo VIVIANI

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 01 juin 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20180330-D20180017610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180601

**Pouvoirs :**

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,  
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,  
M. André CHARBONNIER donne pouvoir à M. Guy FRANCON,  
M. Jean-Yves CHARBONNIER donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
M. Bernard FAUVEL donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Marc FAURE,  
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Anne-Françoise VIALLOU donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Paul CELLE,  
M. Denis CHAMBE, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE,  
Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,  
M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE,  
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,  
M. Julien LUYA, M. Pascal MAJONCHI, Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND,  
Mme Stéphanie MOREAU, M. Florent PIGEON, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,  
Mme Christiane RIVIERE, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA,  
M. Lionel SAUGUES, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER,  
M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MAI 2018

### RESEAU DE CHALEUR - PRIX DE VENTE - COMMUNE D'UNIEUX

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Saint-Étienne Métropole est compétente en matière de réseaux de chaleur ou de froid urbains, et a notamment repris la gestion du réseau de chaleur d'Unieux. Ce réseau en régie alimente treize abonnés. Le Conseil municipal d'Unieux avait approuvé le règlement de service de la régie de chauffage au bois le 26 juin 2006, ainsi que les polices d'abonnement, où figure le montant des charges facturées aux usagers ainsi que le mode d'évolution de la tarification.

Au 30 octobre 2017, le contrat d'exploitation (P2) du réseau, confié à l'entreprise DALKIA, prenait fin. Une nouvelle consultation d'un exploitant avec élargissement des missions aux prestations P1 (fourniture d'énergie), P2 (exploitation et conduite de la chaufferie), P3 (Gros Entretien et Renouvellement) a permis de retenir la société DALKIA au 1<sup>er</sup> novembre 2017, pour une durée de 8 ans.

Ce nouveau contrat permet d'envisager une modification de la tarification pour les abonnés, avec une baisse du terme proportionnel aux consommations R1 de 4 % et une stabilité de la part abonnement R2.

Ainsi, le prix de la chaleur sera composé de deux termes :

**Le R1**, correspondant à l'énergie consommée relevée par l'exploitant sur le compteur en sous station. Ce R1 est composé du R1 bois et du R1 Gaz avec une mixité de 93,5 % bois et 6,5 % gaz.

**Le prix du R1 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est fixé à 31,15 € / MWh**

La révision de prix du **R1** s'effectuera selon les formules de révision prévues au contrat d'exploitation et reprises dans les polices d'abonnement, et sera appliquée deux fois par an, en juillet et décembre de chaque année.

**Le R2**, qui correspond à la consommation électrique des accessoires, à la conduite de la chaufferie, aux provisions pour le Gros Entretien Renouvellement et à l'amortissement des installations.

**Le prix du R2 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est fixé à : 44,96 € / kW Facturation.**

Un terme « **puissance de facturation** » a été introduit pour la répartition globale du R2, afin que le montant reste stable pour chaque abonné.

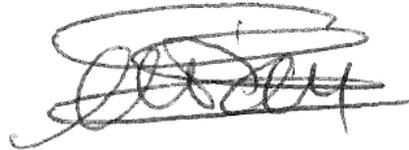
La révision d'une partie du prix du **R2** s'effectuera selon les formules prévues au contrat d'exploitation et reprises dans les polices d'abonnement, et sera appliquée deux fois par an, en juillet et décembre de chaque année.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **valide la modification du règlement de service de la régie de chauffage urbain d'Unieux, ainsi que la tarification ;**
- **approuve la modification en conséquence des polices d'abonnement des usagers du réseau ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**